Fiche de Données de Sécurité

AcoustiTECH AD-532+

Fiche du: 06/10/2021 - révision 4 Date de la première édition: 02/09/2018

1. Identification

Identificateur de produit

Identification du mélange :

Dénomination commerciale: AcoustiTECH AD-532+

Autres moyens d'identification Code commercial : 9019476.FIT

Usage recommandé et restrictions d'utilisation Usage

recommandé: Adhesif polyuréthane

Restrictions à l'utilisation : Non disponible Identificateur du

fournisseur initial

 $Fournisseur: A cousti TECH\ Innovation\ Inc.$

150, Léon-Vachon Street

GOS 2W0 - St-Lambert-de-Lauzon - Quebec - CAN

Phone: 1-888-434-9317

Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence

CANUTEC (613) 966-6666

2. Identification des dangers



Classification du produit dangereux

Eye Irrit. 2A Provoque une sévère irritation des yeux.

Resp. Sens. 1 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

Skin Sens. 1 Peut provoquer une allergie cutanée.

Repr. 2 Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au foetus.

Éléments d'étiquetage

Pictogrammes et avertissement



Danger

Mentions de danger:

H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

H361fd Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au foetus.

Conseils de prudence:

P201 Se procurer les instructions avant utilisation.

P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

P261 Éviter de respirer les poussières ou brouillards.
P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.

P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du

visage.

P284 [Lorsque la ventilation du local est insuffisante] porter un équipement de protection respiratoire.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle

peut confortablement respirer.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever

les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à

rincer.

P308+P313	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Demander un avis médical/Consulter un médecin.
P321	Traitement spécifique (voir les instructions supplémentaires sur cette étiquette).
P333+P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Demander un avis médical/Consulter un médecin.
P337+P313	Si l'irritation des yeux persiste: Demander un avis médical/Consulter un médecin.
P342+P311	En cas de symptômes respiratoires : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P362+P364	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P405	Garder sous clef.

P501

Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation.

Autres dangers

Aucun

Ingrédient(s) ayant une toxicité aiguë inconnue

Ce produit contient de la silice cristalline (sable de quartz). Le CIRC a classé la silice cristalline comme cancérogène du Groupe 1. Soit le CIRC soit le NTP considèrent la silice comme un cancérogène connu. La preuve est basée sur l'exposition chronique et à long terme des travailleurs aux particules respirables de poussière de silice cristalline. Etant ce produit sous forme liquide ou de pâte, il ne pose pas de danger lié à la poussière; par conséquence, cette classification n'est pas pertinente. (Remarque: le ponçage du produit durci peut créer un risque de poussière de silice)

3. Composition/information sur les ingrédients

Substances

Non disponible

Mélanges

Composants dangereux au sens du règlement SIMDUT 2015 et classification connexes:

Liste des composants

Concentra tion (% w/w)	Dénomination	N° identification	Classification	Numéro d'enregistrement
2.5-5 %	oxyde de calcium; chaux calcinée	CAS:1305-78-8	Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H335; Eye Dam. 1, H318	
1-2.5 %	sable de silice; quartz	CAS:14808-60-7	STOT RE 1, H372; Carc. 1A, H350	
0.25-0.49 %	isocyanate de 4- méthylbenzènesulfonyle; 4- isocyanatosulfonyltoluène	CAS:4083-64-1	Eye Irrit. 2A, H319; STOT SE 3, H335; Skin Irrit. 2, H315; Resp. Sens. 1, H334	
0.1-0.25 %	dilaurate de dibutylétain; dilaurate de dibutylétain; dibutyl[bis(dodecanoyloxy)] stannane	CAS:77-58-7	Skin Corr. 1C, H314; Eye Dam. 1, H318; Skin Sens. 1, H317; Muta. 2, H341; STOT RE 1, H372; Repr. 2, H361	

La concentration réelle des composants énumérés ci - dessus est retenue en tant que secret commercial.

4. Premiers soins

Description des premiers soins nécessaires

En cas de contact avec la peau :

Enlever immédiatement les vêtements contaminés.

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les éliminer de manière sûre.

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau abondante et au savon.

En cas de contact avec les yeux :

En cas de contact avec les yeux, les rincer à l'eau pendant une durée suffisante et en tenant les paupières ouvertes, puis consulter immédiatement un ophtalmologue.

Protéger l'œil indemne.

En cas d'ingestion:

Ne pas faire vomir, consulter un médecin en montrant cette fiche de données de sécurité et l'étiquetage de danger.

En cas d'inhalation:

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au chaud et au repos.

Symptômes/effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Irritation des yeux

Lésions oculaires

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

En cas d'incident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (lui montrer, si possible, les instructions pour l'utilisation ou la fiche signalétique).

Date d'impression 12/20/2022 Nom produit AcoustiTECH AD-532+ Page nº 2 de 9 (voir le paragraphe 4.1)

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés et inappropriés

Moyens d'extinction appropriés :

Eau.

Dioxyde de carbone (CO2).

Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés :

Aucun en particulier.

Dangers spécifiques du produit dangereux

Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion.

La combustion produit de la fumée lourde.

Produits de combustion dangereux : Non disponible

Propriétés explosives : Non disponible Propriétés comburantes : Non disponible

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Utiliser des appareils respiratoires adaptés.

Recueillir séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre l'incendie. Ne pas la déverser dans le réseau des eaux usées.

Si cela est faisable d'un point de vue de la sécurité, déplacer de la zone de danger immédiat les conteneurs non endommagés.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Porter les dispositifs de protection individuelle.

Emmener les personnes en lieu sûr.

Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol. Empêcher l'écoulement dans les eaux de surface ou dans le réseau des eaux usées.

Contenir les fuites avec de la terre ou du sable.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Matériel adapté à la collecte : matériel absorbant, organique, sable.

Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Éviter le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeurs et brouillards.

Manipuler ou ouvrir la boîte avec la plus grande prudence.

Ne pas utiliser de contenants vides avant de les avoir nettoyés.

Avant les opérations de transfert, s'assurer que les contenants ne contiennent pas de matériaux résiduels incompatibles.

Les vêtements contaminés doivent être remplacés avant d'accéder aux zones de repas.

Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.

Voir également le paragraphe 8 pour les dispositifs de protection recommandés.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Température de stockage : Non disponible

Tenir loin de la nourriture, des boissons et aliments pour animaux.

Matières incompatibles :

Aucune en particulier.

Indication pour les locaux :

Locaux correctement aérés.

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle

Liste des composants avec valeur LEP

Composant	Type pay LEP (limite d'expo sition profess ionnell e)	Long terme mg/m3	Long Terme ppm	Court terme mg/m3	Court terme ppm	Comporte ment	Remarque
oxyde de calcium; chaux calcinée	OSHA	5					

ACGIH 2 upper respiratory tract irritation;

MAK ALLEMAGNE 1

ACGIH 2 upper respiratory tract

irritation

MAK L'AUTRICHE 1 4

MAK SUISSE 2

sable de silice; quartz ACGIH 0,025 A2 - Suspected Human

Carcinogen; lung cancer; pulmonary fibrosis;

Contrôles d'ingénierie appropriés

Non disponible

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux :

Utiliser des visières de sécurité fermées, ne pas utiliser de lentilles oculaires.

Protection de la peau :

Porter des vêtements qui garantissent une protection totale pour la peau, par ex. en coton, caoutchouc, PVC ou viton.

Protection des mains :

Matériaux appropriés pour les gants de sécurité; 29 CFR 1910.138 - ANSI/ISEA 105:

Polychloroprène - CR: épaisseur> = 0,5mm; temps de rupture> = 480min.

Caoutchouc nitrile - NBR: \acute{e} paisseur> = 0,35 mm; temps de rupture> = 480min.

Caoutchouc butyle - IIR: épaisseur> = 0,5mm; temps de rupture> = 480min. Caoutchouc fluoré - FKM: épaisseur> = 0,4mm; temps de rupture> = 480min.

Utiliser des gants de protection qui garantissent une protection totale, par ex. en PVC, néoprène ou caoutchouc.

Protection respiratoire:

Une protection respiratoire doit être utilisée lorsque les niveaux d'exposition dépassent les limites d'exposition sur le lieu de travail. Se référer à 29 CFR 1910.134 - CSA Z94.4 pour des informations sur la sélection et l'utilisation de l'équipement de protection respiratoire approprié.

Utiliser un dispositif de protection des voies respiratoires adéquat.

9. Propriétés physiques et chimiques

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique: Liquide

Aspect et couleur : pâte beige Odeur : Aucune donnée disponible Seuil d'odeur : Aucune donnée disponible

pH: Aucune donnée disponible

Point de fusion/congélation : Aucune donnée disponible

Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition : Aucune donnée disponible

Point éclair : 94 °C (201 °F)

Vitesse d'évaporation : Aucune donnée disponible

Limite supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosion : Aucune donnée disponible

Densité des vapeurs: Aucune donnée disponible Pression de vapeur: Aucune donnée disponible

Densité relative: 1.12 g/cm3

Hydrosolubilité: Aucune donnée disponible Solubilité dans l'huile : Aucune donnée disponible

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : Aucune donnée disponible

Température d'auto-allumage : Aucune donnée disponible Température de décomposition : Aucune donnée disponible

Viscosité: Aucune donnée disponible

Propriétés explosives : Aucune donnée disponible Propriétés comburantes : Aucune donnée disponible Inflammation solides/gaz: Aucune donnée disponible

Autres informations

Propriétés caractéristiques des groupes de substances Aucune donnée disponible

Miscibilité : Aucune donnée disponible Liposolubilité : Aucune donnée disponible Conductibilité : Aucune donnée disponible

Date d'impression 12/20/2022 Nom produit AcoustiTECH AD-532+ Page nº 4 de 9

10. Stabilité et réactivité

Réactivité

Stable dans les conditions normales

Stabilité chimique

Données non disponibles.

Risque de réactions dangereuses

Conditions à éviter

Stable dans des conditions normales.

Matériaux incompatibles

Aucune en particulier.

Produits de décomposition dangereux

Aucun.

11. Données toxicologiques

Informations sur les effets toxicologiques

Informations toxicologiques concernant le mélange :

Comme les données toxicologiques sur le mélange ne sont pas disponibles, il faut considérer la concentration de chaque substance pour évaluer les effets toxicologiques dérivant de l'exposition au mélange.

Voici les informations toxicologiques concernant les principales substances présentes dans le mélange :

oxyde de calcium; chaux a) toxicité aiguë calcinée

LD50 Oral / orale rat = 500 mg/kg

sable de silice; quartz

a) toxicité aiguë

LD50 Oral / orale rat = 500 mg/kg

isocvanate de 4-

a) toxicité aiguë

LC50 inhalation rat > 640 ppm 1 h

méthylbenzènesulfonyle;

isocyanatosulfonyltoluène

LD50 Oral / orale rat = 2234 mg/kg

dilaurate de dibutylétain; a) toxicité aiguë

dilaurate de dibutylétain;

dibutyl[bis

(dodecanoyloxy)]

stannane

LD50 Peau Lapin = 630 mg/kg

LD50 Oral / orale rat = 45 mg/kg

En l'absence d'autres precisions, les donnees requises par le reglement et indiquees ci-dessous sont a considerer comme sans objet.

- a) toxicité aiguë
- b) corrosion cutanée/irritation cutanée
- c) lésions oculaires graves/irritation oculaire
- d) sensibilisation respiratoire ou cutanée
- e) mutagénicité sur les cellules germinales
- f) cancérogénicité
- g) toxicité pour la reproduction
- h) toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
- k) dynamique de génération du poison, informations sur la division et le métabolisme
- i) toxicité spécifique pour certains

Date d'impression 12/20/2022 Nom produit AcoustiTECH AD-532+ Page nº 5 de 9 organes cibles – exposition répétée

j) danger par aspiration

Substance(s) énumérée(s) dans les Monographies CIRC :

sable de silice; quartz Groupe 1

Substance(s) énumérée(s) comme cancérogène(s) OSHA:

sable de silice; quartz

Substance(s) énumérée(s) comme cancérogène(s) NIOSH :

sable de silice; quartz

Substance(s) énumérée(s) dans le rapport du NTP sur les agents cancérogènes :

sable de silice; quartz

12. Données écologiques

Écotoxicité

Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans l'environnement.

Liste des composants écotoxicologiques

Composant N° Informations écotoxicologiques

identification

oxyde de calcium; chaux calcinée CAS: 1305-78-8 a) Toxicité aquatique aiguë: LC50 Poissons Cyprinus carpio = 1070 mg/L 96h

TÜCI TE

sable de silice; quartz CAS: 14808-60- a) Toxicité aquatique aiguë: LC50 carp > 10000,00000 mg/L 72h

7

Persistance et dégradation

Non disponible

Potentiel de bioaccumulation

Non disponible

Mobilité dans le sol

Non disponible

Autres effets nocifs

Non disponible

13. Données sur l'élimination

Manipulation sécuritaire et méthodes d'élimination

La production de déchets doit être évitée ou minimisée dans la mesure du possible. Récupérez si possible.

Méthodes d'élimination:

L'élimination de ce produit, des solutions, de l'emballage et de tout sous-produit doit à tout moment être conforme aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et à toutes les exigences des autorités locales régionales.

Éliminez les produits excédentaires et non recyclables via un entrepreneur agréé d'élimination des déchets.

Ne jetez pas les déchets dans les égouts.

Considérations relatives à l'élimination:

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

Éliminez le produit conformément à toutes les réglementations fédérales, nationales et locales applicables.

Si ce produit est mélangé à d'autres déchets, le code de déchet d'origine peut ne plus s'appliquer et le code approprié doit être attribué.

Éliminer les conteneurs contaminés par le produit conformément aux dispositions légales locales ou nationales. Pour plus d'informations, contactez votre autorité locale de gestion des déchets.

Précautions spéciales:

Ce matériau et son contenant doivent être éliminés de manière sûre. Des précautions doivent être prises lors de la manipulation de récipients vides non traités.

Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

Les contenants ou doublures vides peuvent retenir certains résidus de produit. Ne réutilisez pas les contenants vides.

14. Informations relatives au transport

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.

Numéro ONU

Date d'impression 12/20/2022 Nom produit AcoustiTECH AD-532+ Page nº 6 de 9

TDG-Numéro ONU: Non disponible ADR - Numéro ONU: Non disponible DOT-Numéro ONU: Non disponible IATA - Numéro ONU: Non disponible IMDG - Numéro ONU: Non disponible

Désignation officielle de transport de l'ONU

TDG-Nom d'expédition: Non disponible ADR-Nom d'expédition: Non disponible

DOT-Appellation propre de transport: Non disponible

IATA-Nom technique: Non disponible IMDG-Nom technique: Non disponible

Classe de danger relative au transport

TDG-Classe: Non disponible ADR-Classe: Non disponible

DOT-Classe de danger: Non disponible

IATA - Classe : Non disponible IMDG - Classe : Non disponible

Groupe d'emballage

TDG-Groupe d'emballage: Non disponible ADR - Groupe d'emballage: Non disponible DOT-Groupe d'emballage: Non disponible IATA - Groupe d'emballage: Non disponible IMDG - Groupe d'emballage: Non disponible

Dangers environnementaux

Polluant marin: Non

Polluant environnemental: Non disponible

Transport en vrac

Non disponible

Précautions spéciales concernant le transport ou le déplacement

TMD:

TMD Dispositions particulières: N/A

Ministère des transports (DOT) :

Non disponible

Route et Rail (ADR-RID) :

Non disponible

Air (IATA):

Non disponible

Mer (IMDG):

Non disponible

15. Informations sur la réglementation

Canada - Réglementations fédérales

LIS - Liste Intérieure des Substances

Inventaire LIS:

Tous les substances sont énumérés dans la LIS.

LES - Liste Extérieure des Substances

Inventaire LES:

Aucune substance énumérée

INRP - Inventaire National des Rejets de Polluants Substances énumérées dans l'INRP:

Aucune substance énumérée

États-Unis - Réglementations fédérales

TSCA - Toxic Substances Control Act

Inventaire TSCA:

Tous les composants sont énumérés dans l'inventaire TSCA

Substances énumérées dans le TSCA:

oxyde de calcium; chaux calcinée est énuméré Section 8b dans le TSCA

 sable de silice; quartz est énuméré Section 8b

dans le TSCA

isocyanate de 4méthylbenzènesulfonyle; 4isocyanatosulfonyltoluène est énuméré dans le TSCA Section 8b

Section 8b

dilaurate de dibutylétain; dilaurate est énuméré de dibutylétain; dans le TSCA

dibutyl[bis(dodecanoyloxy)]

stannane

SARA - Superfund Amendments and Reauthorization Act

Section 302 - Substances extrêmement dangereuses :

Aucune substance énumérée

Section 304 - Substances dangereuses :

Aucune substance énumérée

Section 313 - Liste des produits chimiques toxiques :

Aucune substance énumérée

CERCLA - Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act

Substances énumérées dans le CERCLA :

Aucune substance énumérée

CAA - Clean Air Act

Substances énumérées dans le CAA :

Aucune substance énumérée

CWA - Clean Water Act

Substances énumérées dans le CWA:

Aucune substance énumérée

États-Unis - Réglementations spécifiques des états :

California Proposition 65

Substances énumérées dans California Proposition 65 :

sable de silice; quartz Classé cancérogène

Massachusetts Right to know

Substances énumérées dans Massachusetts Right to know:

oxyde de calcium; chaux calcinée

sable de silice; quartz

Pennsylvania Right to know

Substances énumérées dans Pennsylvania Right to know:

oxyde de calcium; chaux calcinée

sable de silice; quartz

New Jersey Right to know

Substances énumérées dans New Jersey Right to know :

oxyde de calcium; chaux calcinée

sable de silice; quartz

16. Autres informations

Fiche du: 2021-06-10 - révision 4

Une attention raisonnable a été utilisé pendant la préparation de cette information, mais le fabricant ne donne aucune garantie de qualité du produit ou toute autre garantie, expresse ou implicite, à l'égard de cette information. Le fabricant ne fait aucune déclaration et décline toute responsabilité pour les dommages directs, indirects ou consécutifs résultant de son utilisation. L'information est ici présentée en bonne foi et considérés comme exacte à la date effective donnée. C'est responsabilité de l'acheteur de s'assurer que ses activités sont conformes aux réglementations fédérales, d'État ou provinciales, et les lois locales.

Ce document a été préparé par une personne compétente qui a été formée de façon appropriée.

L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire. Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.

Code	Description
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.

 $\label{eq:dispersion} Date d'impression \qquad 12/20/2022 \qquad Nom produit \qquad AcoustiTECH AD-532+ \qquad \qquad Page \ n^2 \qquad 8 \ \ de \quad 9$

H318 Provoque des lésions oculaires graves. H319 Provogue une sévère irritation des yeux. Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. H334 H335 Peut irriter les voies respiratoires. H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques. H350 Peut provoquer le cancer. H361 Susceptible de nuire à la fertilité ou au foetus. H361fd Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au foetus. H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition

Légende des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche signalétique

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route. RID: Réglement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.

IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.

IATA: Association internationale du transport aérien.

IATA-DGR: Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'"Association internationale du transport aérien" (IATA).

ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale.

ICAO-TI: Instructions techniques par l'"Organisation de l'aviation civile internationale" (OACI).

GHS: Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.

CLP: Classification, Étiquetage, Emballage.

EINECS: Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.

INCI: Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.

CAS: Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).

GefStoffVO: Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne.

LC50: Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée.

LD50: Dose létale pour 50 pour cent de la population testée.

DNEL: Niveau dérivé sans effet.

PNEC: Concentration prévue sans effets.

TLV: Valeur de seuil limite.

prolonaée.

TWATLV: Valeur de seuil limite pour une moyenne d'exposition pondérée de 8 heures pas jour. (Standard ACGIH)

STEL: Limite d'exposition à court terme.

STOT: Toxicité spécifique pour certains organes cibles.

WGK: Classe allemande de danger pour l'eau.

KSt: Coefficient d'explosion.

Paragraphes modifiés de la révision précédente :

- 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE
- 2. DESCRIPTION des risques
- 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE
- 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE
- 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES
- 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Date d'impression 12/20/2022 Nom produit AcoustiTECH AD-532+ Page nº 9 de 9